

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019**

Le **Lundi 20 Mai** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **mardi 14 Mai 2019**, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Philippe TAUTOU**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs **DESSAIGNES, SZYMANEK, FRANCOIS-DAINVILLE, LEJEUNE, JEGOUC, MAURIN, MOLHO** adjoints ;

Mesdames et Messieurs **FEDIERE, DALLE, LENFANT, DESHAYES, CHAMPION, DUPONCHEL, BAROUX, YARD, FREJABUE, SOHM, FAUQUET, LEVERT, SEBILEAU, CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, MELSENS, GESTIN** conseillers municipaux.

Absents représentés :

Martine **MAS** représentée par Pierre-Claude **DESSAIGNES**,

Nathalie **PRUVOT** représentée par Julien **FREJABUE**,

Tristan **FOURNET** représenté par Christian **HOISNARD**,

Xavier **ENGRAND** représenté par Alain **MOLHO**.

Absents excusés : Sandrine **BOURDAIN**, Sylvie **HOURQUIN** et Anne-Marie **OLIVIER**.

Nombre de pouvoirs : **4**

Nombre de conseillers effectivement présents : **26**

Nombre de votants : **30**

Secrétaire de séance : Alain **MOLHO**.

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019 est approuvé à l'**unanimité**.

RETRAIT DE LA DELEGATION ET MAINTIEN EN FONCTIONS DE MADAME SANDRINE BOURDAIN

Conformément à l'article L.2122-18, alinéa 4 du CGCT le conseil municipal, à l'**unanimité**, **PREND ACTE** du retrait de la délégation qui avait été accordée à Mme Bourdain, et **DECIDE** de son maintien dans ses fonctions de 6^{ème} adjointe.

RAPPORT RELATIF A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE PERÇUE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dessaignes, l'adjoint aux finances, et pris connaissance du rapport annexé, **PREND ACTE** du bilan des actions entreprises au cours de l'année 2018 dans le cadre de la politique de développement social urbain.

RAPPORT RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE PERÇU AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dessaignes, l'adjoint aux finances, et pris connaissance du rapport annexé, **PREND ACTE** du bilan des actions entreprises au cours de l'année 2018 dans le cadre de la politique de développement social urbain.

TARIFS VILLE

Après avoir entendu M. DESSAIGNES, l'adjoint aux finances, Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD), **APPROUVE** les tarifs des services communaux tels qu'ils sont récapitulés dans le livret des tarifs de la ville annexé à la présente délibération et **DIT** que ces tarifs seront appliqués à partir de la date de validation indiquée sur chaque fiche du livret.

TARIFS DE L'ESPACE MAURICE BEJART

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** l'ensemble des tarifs tels qu'ils sont récapitulés dans le livret des tarifs de la ville annexé à la présente délibération et **DIT** que ces tarifs seront appliqués à partir de la date de validation indiquée sur chaque fiche du livret.

VENTE D'UN TERRAIN SITUE DANS LA ZONE D'ACTIVITE DU PARC DES 3 ETANGS A LA SOCIETE SIR

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD), **DECIDE** d'autoriser la vente au profit de la société SIR, domiciliée rue des Mantes 78410 BOUAFLE ou à son substitué éventuel, du terrain communal cadastré section A n°2680-2681 et 2704p, situé dans la Zone d'Activités Economique du Parc des Trois Etangs, rue Jacqueline Auriol et représentant une surface totale de 23 697 m² pour un moment total de 639 819 euros.

VENTE DU TERRAIN SITUE 46, AVENUE DU CHEMIN DE FER A MONSIEUR ET MADAME SOULET

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **DECIDE** d'autoriser la vente au profit de Monsieur et Madame SOULET, ou à son substitué éventuel, du terrain communal cadastré section AH n°762 (anciennement AH 183p), situé 46 avenue du Chemin de Fer et représentant une surface totale de 260 m² pour un moment total de 130 000 euros.

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PROJET DU QUARTIER DES BORDS DE SEINE

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (une abstention : M. SEBILEAU et 4 votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD), **CONFIRME** que la concertation préalable relative au projet du quartier des Bords de Seine s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 18 février 2019 et **APPROUVE** les éléments présentés dans la délibération au titre de bilan de la concertation.

NOUVEAUX TARIFS DU MARCHE 2019.

Le Conseil Municipal, **à la majorité** (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD) **ADOpte** la nouvelle grille tarifaire des droits de place du marché d'approvisionnement de Verneuil réactualisée, conformément aux dispositions de l'article 24 du traité de concession en date du 6 avril 2011 et dont le détail figure en annexe de la présente délibération. **PRECISE** que cette nouvelle grille tarifaire est applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX. CATEGORIE NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR L'EQUIPEMENT DE CLASSES DES ECOLES PRIMAIRES LA GARENNE ET JEAN JAURES EN TNI.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **ADOpte** l'avant-projet de l'équipement de classes des écoles primaires La Garenne et Jean Jaurès en TNI, pour un montant total de travaux de 12.000,00€HT, soit 14.400,00€TTC et **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programmation 2019.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Montant de l'opération : 12 000,00 € HT, soit 14 400,00 € TTC

Subvention D.E.T.R. : 40% du montant des travaux HT, plafonné à 5 000 € par classe, soit 4 000,00 €

Montant à la charge de la commune : 10 400,00 € TTC.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, article 1341 Section d'Investissement.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX. CATEGORIE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL :

➤ TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU GRAND COLOMBIER.

Le Conseil Municipal, à la **majorité** (8 abstentions : MM. et MMES FAUQUET, LEVERT, MELSENS, SEBILEAU, CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD),

ADOpte l'avant-projet des travaux de réhabilitation et mise en accessibilité du Grand Colombier, pour un montant total de travaux de 250.000,00€HT, soit 300.000,00€TTC, **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programmation 2019,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Montant de l'opération : 250 000,00 € HT, soit 300 000,00 € TTC

Subvention D.E.T.R. : 30% du montant des travaux HT, plafonné à 390 000 €, soit 75 000,00 €

Montant à la charge de la commune : 225 000,00 € TTC.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, article 1341 Section d'Investissement.

➤ TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES ECOLES MATERNELLES JACQUES PREVERT, JEAN-JAURES, LA GARENNE ET CHEMIN VERT.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **ADOpte** l'avant-projet des travaux de réhabilitation et mise aux normes des écoles maternelles Jacques Prévert, Jean-Jaurès, la Garenne et Chemin vert, pour un montant total de travaux de 188.610,00€HT, soit 226.332,00€TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programmation 2019,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Montant de l'opération : 188 610,00 € HT, soit 226 332,00 € TTC

Subvention D.E.T.R. : 30% du montant des travaux HT, plafonné à 390 000 €, soit 56 583,00 €

Montant à la charge de la commune : 169 749,00 € TTC.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, article 1341 Section d'Investissement.

➤ TRAVAUX DE REGROUPEMENT DE SERVICES PUBLICS.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **ADOpte** l'avant-projet des travaux de regroupement de services publics en intégrant la Direction Communale des Affaires Sociales dans le bâtiment du multi accueil Pom' Pouce et de sa mise en accessibilité pour un montant total de travaux de 120.000,00€HT, soit 144.000,00€TTC, **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programmation 2019, **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

Montant de l'opération : 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC

Subvention D.E.T.R. : 30% du montant des travaux HT, plafonné à 390 000 €, soit 36 000,00 €

Montant à la charge de la commune : 108 000,00 € TTC.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, article 1341 Section d'Investissement.

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE-DAME 2019 :

➤ POUR LES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, à la **majorité** (4 abstentions : CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD), **DECIDE** de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2018/2019 à 488,00 € par élève vernolien des classes élémentaires, soit un total de 152 744 € pour 313 élèves.

➤ POUR LES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES

Le Conseil Municipal, (4 votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD), **DÉCIDE** de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2018/2019 pour les 81 élèves verneuliens des classes maternelles, à 1 708 €.

AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, DÉCIDE** d'approuver l'autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque municipale selon la procédure décrite, **PRÉCISE** qu'à la suite de chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par la direction de la médiathèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MADemoiselle RENAULT SOPHIE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le protocole transactionnel avec Mme RENAULT Sophie, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tout acte y afférent, **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre correspondant du budget communal.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention annexée avec le CIG de la Grande Couronne pour la mise à disposition de son service de médecine préventive à compter du 3 avril 2019 pour une durée de trois ans.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ADMINISTRATIF POUR UNE MISSION DE REMPLACEMENT.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention annexée avec le CIG de la Grande Couronne qui prendra fin au plus tard le 1^{er} mai 2022.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN 2019.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET représenté par M. HOISNARD), **AUTORISE** la création des postes visés dans le tableau joint, **AUTORISE** les déclarations de vacance correspondantes, **AUTORISE** la suppression des postes visés dans le tableau joint et **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 20 mai 2019



**Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise**

Philippe TAUTOU